



Journée d'étude organisée par Stéphane MARCOTTE (Paris IV) et Christine SILVI (Paris IV).

Avec le concours de l'Université de Paris IV-Sorbonne et de l'EA 4089 « Sens. Texte. Informatique et Histoire » dirigée par O. Soutet.

# LE FRANÇAIS ET SES USAGES SAVANTS AU MOYEN ÂGE : AUTOUR DES FACTEURS DE RÉSISTANCE ET DE RÉGRESSION

Samedi 20 novembre 2010

Amphithéâtre Sainte-Barbe, 4 rue Valette 75005 Paris

Matinée : 9 h. – 12h.30

Sciences de la nature et Savoir médical

Sous la présidence de Joëlle Ducos

♦ 9 h. Accueil des participants

♦ 9 h. 15 Christine Silvi (Paris IV-Sorbonne) :

Latin et français au moyen âge : les enjeux toujours actuels d'une concurrence

♦ 9 h. 30 Cécile Le CORNEC-ROCHELOIS (Paris IV-Sorbonne) :

Nommer les animaux en latin dans les encyclopédies et les bestiaires français : savoir ou ignorance ?

♦ 10 h. Fleur VIGNERON (Grenoble 3-Stendhal) :

Les limites du français pour traduire un traité d'agriculture : le cas du *Livre des ruraux prouffis des champs* de Pierre de Crescens

## Discussion

♦ 11 h. Sylvie BAZIN-TACHELLA (Nancy, ATILF-CNRS) :

Disparition ou maintien du latin dans la littérature médicale pratique : le cas des antidotaires et réceptaires médicaux en français (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)

♦ 11 h. 30 Isabelle VEDRENNE-FAJOLLES (Nice – Sophia antipolis) :

Médecine médiévale et plurilinguisme : de la pertinence de quelques facteurs (systémiques, génériques, régionaux, auctoriaux)

## Discussion

Après-midi : 14h. 30 – 17h. 30

Sciences morales (théologie) et politiques (droit)

Sous la présidence de Jean-Dominique Beaudin

♦ 14 h. 30 Xavier-Laurent SALVADOR (Paris XIII) :

Baptêmes et jeux de mots, points de résistance à la traduction des textes bibliques en français et des commentaires théologiques au XIII<sup>e</sup> siècle

♦ **15 h. Stephane MARCOTTE (Paris IV-Sorbonne) :**

Droit et langue française au Moyen Âge : enquête sur une relation paradoxale

♦ **15 h. 30 Hélène BIU (Paris IV-Sorbonne) :**

La langue d'oïl est-elle apte à dire le droit ? Réflexions sur l'élaboration du lexique juridique français

*Discussion*

♦ Anne GRONDEUX (Paris III-Sorbonne nouvelle, CNRS) : conclusions

## **LE FRANÇAIS ET SES USAGES SAVANTS AU MOYEN ÂGE : AUTOUR DES FACTEURS DE RÉSISTANCE ET DE REGRESSION**

**Matinée : 9 h. – 12h. 30**

**Sciences de la nature et Savoir médical  
Sous la présidence de Joëlle Ducos**

♦ **Cécile Le CORNEC-ROCHELOIS (Paris IV-Sorbonne, EA 4089 Sens, Texte, Informatique et Histoire) :**

**Nommer les animaux en latin dans les encyclopédies et les bestiaires français : savoir ou ignorance ?**

La période du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle est cruciale dans la constitution du lexique zoologique français. C'est alors, par exemple, que le *cète* cède la place à la baleine, que le *cancre* se mue en crabe ou en écrevisse, que la *mustelle* devient belette, que le castor triomphe du bièvre et que l'abeille chasse la *besaine*. Les premiers textes zoologiques en français, bestiaires et livres encyclopédiques, témoignent des hésitations qui ont mené aux noms actuels. Du bestiaire de Philippe de Thaon à la traduction du *De proprietatibus rerum* par Jean Corbechon, en passant par l'incontournable *Trésor* de Brunet Latin, qui fournit nombre de premières attestations, la terminologie employée dépend encore étroitement de la tradition latine. Les emprunts sont courants et il n'est pas rare de trouver, associés à une dénomination française, les mots latins employés dans le *Physiologus*, chez Pline ou Isidore de Séville. Le maintien de ces noms légués par la tradition témoigne-t-il de l'impuissance des savants à identifier un animal ou est-il un gage de scientificité du savoir transmis ? On se demandera plus généralement dans quelle mesure le latin des zoologues a influencé le choix des noms français d'animaux.

♦ **Fleur VIGNERON (Grenoble 3-Stendhal, EA 610 Centre de Recherche sur l'Imaginaire) :**

**Les limites du français pour traduire un traité d'agriculture : le cas du *Livre des ruraux prouffis des champs de Pierre de Crescens***

Pietro de' Crescenzi, dit Pierre de Crescens en français, est l'auteur d'un traité d'agriculture, le *Liber ruralium commodorum*. Nous proposons d'examiner ce qui reste en latin dans ce texte traduit en langue d'oïl. Presque tout passe en français, même si parfois, il s'agit de simples calques ; la plus grande poche de résistance est la question du nom des plantes. Pour nommer les végétaux, le latin persiste. On pourra s'interroger sur la raison de ce phénomène. Le *Rustican* est le premier traité d'agriculture en langue d'oïl et sa transmission a été assurée par le passage à l'imprimerie, les éditions se suivent jusqu'en 1540. Il conviendrait d'examiner si le latin continue à être présent dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. L'un des plus anciens manuscrits, datant de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, présente des cas de bilinguisme, avec des schémas variables qui seraient à analyser : latin suivi du français ou français suivi du latin, le choix entre les différents tours syntaxiques reliant les deux vocables n'étant peut-être pas anodin. On se demandera pourquoi le traducteur choisit parfois ce système bilingue.

♦ **Sylvie BAZIN-TACHELLA (Nancy, ATILF-CNRS) :**

**Disparition ou maintien du latin dans la littérature médicale pratique : le cas des antidotaires et réceptaires médicaux en français (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)**

Le développement de la littérature médicale pratique en français aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles pose la question de la disparition ou du maintien du latin dans des textes qui sont pour la plus grande part des traductions ou des adaptations de textes latins. Le bilinguisme des antidotaires rappelle l'origine professionnelle et savante de ces textes et en réserve l'usage à des spécialistes qui veulent se démarquer des empiriques. Ce phénomène transparaît également dans la diffusion de l'œuvre de Guy de Chauliac : alors que le texte latin n'était accessible qu'à des praticiens lettrés, les traductions et surtout les textes dérivés de la *Chirurgia Magna* marquent l'adaptation du savoir à un public professionnel peu savant, celui des barbiers et des chirurgiens-barbiers. Avec les réceptaires en français, une étape supplémentaire est franchie, en direction d'un public non professionnel. Ainsi, dans le réceptaire dit de Jean Pitart, qui résulte vraisemblablement de l'amalgame de deux textes d'origine et de nature différentes (un recueil d'emplâtres chirurgicaux et un réceptaire plus traditionnel constitué à partir d'une traduction partielle du *Thesaurus pauperum*), le compilateur s'est ingénié à gommer certaines caractéristiques de sa source tout en distribuant au petit bonheur des références au *mestre du livre du tresor*. Dans ce texte composite, le latin subsiste tout au plus à l'état de traces, si on excepte les prières. Plus étonnant est la coexistence au sein d'un manuscrit, récemment signalé à la Bibliothèque municipale de Nancy, de deux versions d'un même réceptaire, l'une latine et l'autre française, qui montrent de manière éclatante que les rapports entre les deux états sont loin d'être évidents.

♦ **Isabelle VEDRENNE-FAJOLLES (Université de Nice – Sophia antipolis, CEPAM-UMR 6130, ANR CrealScience) :**

**Médecine médiévale et plurilinguisme : de la pertinence de quelques facteurs (systémiques, génériques, régionaux, auctoriaux)**

Notre contribution portera sur la survivance du latin dans les textes médicaux en français. Dans le domaine de l'histoire de la médecine, les questions du bilinguisme voire du multilinguisme n'ont été abordées que sous des angles bien spécifiques. Aux paragraphes devenus courants dans les introductions d'éditions critiques à partir de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle (not. Lafeuille 1954, 1964 ; Trotter, 2005), il faut ajouter

des travaux plus approfondis mais centrés sur le domaine anglo-normand, le plus souvent à partir d'œuvres ou de copies insulaires (Hunt 1999, 2000, 2001 ; Trotter 2000, 2003, 2006). Or, même si cette zone a produit bon nombre des textes médicaux en français - et à ce titre les travaux des spécialistes de l'anglo-normand ne peuvent qu'apporter des pistes de réflexion-, nous ne saurions extrapoler les constats propres à ce domaine dialectal particulier sans étudier les textes issus d'autres zones géographiques. Remarquons ici que le rapport du français au latin lors du processus de vernacularisation des savoirs médicaux nous sera d'une aide précieuse dans cette démarche. Cette question a fait l'objet d'intérêts plus nombreux (Stone, 1953, 1954 et 1968, sp. 1953 et 1968 ; Sigurs, 1964 ; Bazin, 2007 ; Vedrenne, 2010). Les brefs articles d'Howard Stone, déjà assez anciens, peu mentionnés, sont encore moins exploités ; ce linguiste est pourtant le seul à avoir tenté de modéliser les processus de substitution d'une langue à l'autre au sein même du discours. Dans une contribution récente, nous avons choisi de confronter le modèle élaboré par ses soins au cas particulier du *Livre des Amphorismes* de Martin de Saint-Gille (Vedrenne, 2010). Nous voudrions ici prolonger cette réflexion en exploitant les relevés de mots latins effectués dans d'autres textes médicaux en français, d'origines et de genres variés. A l'aide de ces relevés, parfois bien brefs, nous tenterons de répondre aux questions suivantes : la tendance au bilinguisme voire au multilinguisme est-elle plus lisible dans les œuvres issues de régions à forte hétérogénéité linguistique (zone anglo-normande, zone wallonne) ? Peut-on parler de bilinguisme de genre, de bilinguisme d'auteur ? Trouve-t-on au contraire des invariants ? Le modèle de substitution du français au latin proposé par Howard Stone fonctionne-t-il vraiment ? Que nous apprend la confrontation de ce modèle à un corpus important de textes ? Enfin, dans le domaine spécifique de la pathologie, le discours de la médecine théorique en latin est-il à ce point conditionné par les schémas (répartition quadripartite, classements selon le degré d'intensité) qu'il favorise l'évocation de maladies sans identification réelle, inconnues de la pratique quotidienne, et à ce titre particulièrement difficiles à faire passer dans le langage commun ?

*Transfert de vocabulaire dans les sciences*, Paris, Editions du CNRS, 1988

BAZIN-TACHELLA, Sylvie, « Constitution d'un lexique anatomique en français aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles », dans Olivier BERTRAND, Hiltrud GERNER et Béatrice STUMPF, *Lexiques scientifiques et techniques, Constitution et approche historique*, Palaiseau, 2007 (Langues et cultures), p. 65-80

HUNT, Tony, "Old French translations of medical texts", *Forum for Modern Language Studies*, 35 : 4, 1999, p. 350-357

HUNT, Tony, « Insular trilingual compilations », *Colloque de Bruxelles 1999*, éd. R. Jansen-Sieben et H. Van Dijk, Archives et Bibliothèques de Belgique 4, 1999, p. 51-70

HUNT, Tony (éd.) et Benskin, Michael (collab), *Three receptaria from medieval England : the languages of medicine in the fourteenth century*, Oxford : the Society for the Study of Medieval Languages and Literature, 2001 (Medium aevum monographs)

HUNT, Tony, "Code-Switching in medical texts", *Multilingualism in later medieval Britain*, éd. David A. Trotter, Cambridge, Brewer, 2000, p. 131-147

LAFEUILLE, Germaine, *Les « Amphorismes Ypocras » de Martin de Saint-Gille, 1362-1365*, préface de G. SARTON, Genève, 1954 (Travaux d'humanisme et Renaissance, 9)

LAFEUILLE, Germaine, *Les Commentaires de Martin de Saint-Gille sur les « Amphorismes Ypocras »*, Genève, 1964 (Travaux d'humanisme et Renaissance, 66)

SIGURS, Gusta, « Le vocabulaire médical français aux XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. Sa formation et son développement », dans *Revue des Langues Romanes*, 76, 1964, p. 63-74.

STONE, Howard, « Cushioned Loan-Words », dans *Word*, 9, 1953, p. 12-15

STONE, Howard, « Learned By-forms in Middle-French Medical Terminology », dans *Lingua*, 4, 1954, p. 81-88

STONE, Howard, « Puzzling Translations in the Thirteenth Century : Multiple Equivalents in Early French Medical Terminology », dans *Romance Notes*, 10, 1968, p. 174-179.

TROTTER, David A., [BRAND, Paul et aliii], *Multilingualism in later medieval Britain : [colloquium held at the University of Wales, Aberystwyth, September 1997]*, Cambridge, D. S. Brewer, 2000

TROTTER, David A., « *Oceano Vox* : You Never Know Where a Ship Comes From : On Multilingualism and Language-Mixing in Medieval Britain », dans *Aspects of Multilingualism in European Language History*, Amsterdam, Benjamins, 2003, p. 15-33.

TROTTER, David A., *Albucasis : Traitier de Chirurgie, édition de la traduction en ancien français de la Chirurgie d'Abū'l Qāsim Halaf Ibn 'Abbās al-Zahrāwī du manuscrit BnF, français 1318*, Tübingen, Niemeyer, 2005

**Après-midi : 14h. 30 – 17h. 30**

**Sciences morales (théologie) et politiques (droit)  
Sous la présidence de Jean-Dominique Beaudin**

**♦ Xavier-Laurent SALVADOR (Paris XIII) :**

**Baptêmes et jeux de mots, points de résistance à la traduction des textes bibliques en français et des commentaires théologiques au XIII<sup>e</sup> siècle**

Le jeu de mot est un lieu d'opacité qui par définition exclut, au moment de la traduction, toute possibilité de translation. L'anthroponyme, le toponyme et dans une certaine mesure les théonymes en langue hébraïque sont autant de lieux du discours qui cristallisent le sens et l'interprétation des événements racontés dans le Pentateuque de manière allusive et ludique. La traduction en latin du Pentateuque, traduction érudite, a bien souvent inventé les moyens de reconstruire le sens de ces différents autonymes afin de constituer un corpus fidèle à l'original, dans la lettre et dans l'esprit. Il suffit de penser que la paronomase hébraïque "ish/isha" est traduite par Jérôme "viro/virago". La première traduction française du Pentateuque ne parvient pas à saisir les enjeux de traduction de ces lieux de discours particuliers donnant ainsi l'impression que le français est exclu de ces mécanismes allusifs. Le traducteur invente alors les moyens de compenser cette déperdition infirmative élaborant ainsi une traduction érigée au rang d'original second.

**♦ Stéphane MARCOTTE (Université de Paris IV-Sorbonne, EA 4089 Sens, Texte, Informatique et Histoire) :**

**Droit et langue française au Moyen Âge : enquête sur une relation paradoxale**

Cette contribution voudrait porter le thème de réflexion de cette journée d'étude sur le terrain du Droit, et tout particulièrement sur celui des actes de la pratique notariale, qui concernent potentiellement tout individu, quels que soient son statut social ou son niveau d'éducation. La situation y est paradoxale à plusieurs titres, à commencer par le fait que rien, ni théoriquement ni pratiquement, n'interdit ni ne brime l'usage du français dans ce type de document ; voire : tout semble l'encourager, et les débuts du français sont précoces et fort prometteurs en ce domaine. Pourtant, s'il est indéniable que dès le 13<sup>ème</sup> siècle le français se fait une place croissante, il n'en reste pas moins que le latin sauve des pans entiers de sa suprématie, et parfois regagne des places perdues. Il faut le décret de Villers-Cotterêts, c'est-à-dire une intervention de l'Etat, pour que le français soit imposé, dans le domaine juridique public, comme langue officielle. A cette résistance du latin, il est sans doute plusieurs causes, dont cette contribution tâchera de passer une revue critique.

**♦ Hélène BIU (Université de Paris IV-Sorbonne, EA 4089 Sens, Texte, Informatique et Histoire) :**

**La langue d'oïl est-elle apte à dire le droit ? Réflexions sur l'élaboration du lexique juridique français**

Philologues et linguistes relèvent communément que le vocabulaire employé par les traducteurs médiévaux des textes du *Corpus Iuris Civilis* ou de leurs commentaires est imprécis et flou, ne restituant

qu'imparfaitement les concepts du droit romain, faute d'être suffisamment spécialisé. Est-ce à dire que la langue d'oïl n'a pu accéder, dans le domaine juridique, au rang de langue de spécialité avant la latinisation de son vocabulaire juridique en Moyen Français ? L'objet de cette communication, qui s'appuie sur l'analyse de plusieurs traductions françaises des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles d'oeuvres juridiques latines, et plus particulièrement sur le vocabulaire du droit de la famille et des contrats, souhaiterait nuancer ce constat et proposer quelques pistes de réflexion sur la formation du lexique juridique français.

◆ **Anne GRONDEUX (Paris III-Sorbonne nouvelle, CNRS) : conclusions**